



## Élections aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux Commissions Consultatives paritaires (CCP) des Juridictions Financières

**LE 20 OCTOBRE 2011, VOTEZ POUR DES CANDIDAT(E)S MOTIVÉ(E)S  
ET DÉTERMINÉ(E)S À DÉFENDRE VOS DROITS**

### Chère collègue, Cher collègue,

Le 20 octobre prochain, vous êtes appelés à voter pour désigner vos représentants syndicaux aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) des Juridictions Financières (JF).

### A quoi servent les CAP et les CCP

Les CAP et les CCP sont les instances paritaires qui se réunissent au moins deux fois par an pour traiter des nombreuses questions d'ordre individuel : déroulements de carrières, avancements, promotions, recours en notation et en évaluation, commissions de réforme...

**L'importance de leurs attributions mérite votre attention. Votre intérêt est d'être représentés par des collègues efficaces et déterminés.**

### Pourquoi voter CGT ?

La CGT est présente depuis 2001 dans les Juridictions Financières. Ses représentants sont actifs dans toutes les instances.

Combative, tant sur la question des retraites que sur celle de la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat, la CGT veille au respect de l'équité pour tous les salariés afin de gagner.

Présente à la Cour et dans les CRC, nous avons initié les déplacements auprès des Chambres Régionales afin d'être au plus près des agents et à leur écoute.

Par nos actions, nous recherchons l'unité syndicale, unité qui a fortement contribué à la création des corps de catégorie B et C des Juridictions Financières et à l'aboutissement de la création d'un corps de catégorie A.

Les récentes décisions de la Cour des Comptes répondent en partie aux revendications avancées depuis longtemps par la CGT avec notamment :

- la création de corps statutaires pour les catégories C, B et A ;
- l'accès au corps des attachés des juridictions financières par voie d'examen professionnel ;
- la mise en place d'une véritable Direction des Ressources Humaines se traduisant par la création d'une Direction Générale des Services ;
- un régime indemnitaire aligné sur celui de l'administration centrale des Finances pour tous les agents.

**La CGT continuera à se battre pour l'ensemble des agents toutes catégories confondues et quelle que soit leur localisation.**

## **Catégorie C administratif :**

Depuis que la CGT est présente dans les CAP de la catégorie C, nos représentants ont pu obtenir certaines promotions en fin de carrière. C'est l'une des revendications de la CGT : un départ en retraite pour tous au sommet de sa catégorie.

Il est essentiel que les personnels confirment leur vote en faveur de la CGT pour imposer aux J.F. des conditions de promotion permettant un réel déroulement de carrière.

Un plan exceptionnel de promotion doit permettre de rattraper les retards de carrière de nombreux agents toujours présents dans les grades de début, adjoints de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe.

**Nous demandons également la mise en place du 8<sup>ème</sup> échelon (indice 430 majoré) pour les catégories administratives et techniques**

**Nous réitérons notre demande d'examen de passage de C en B.**

Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : Max NAGERA (Greffé PP), Valérie LECONTE (CRC Roussillon), Gilles GAUME (Dircom), Thierry THIRIOT (Drhfcg).

Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe Ghislain ROUILLON (DRHF), Erwann CHEVALIER (CRC Paca), Valérie MENARD (CRC Bretagne), Mireille GREGOIRE (CRC Bourgogne)

Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : Jean-Paul FUNFSCHILLING (CRC Paca), Corinne MERY (CRC Auvergne)

## **Catégorie C technique :**

La CGT n'a pas signé les accords Jacob qui ont abouti à la création du corps des adjoints techniques.

Les conditions de promotion au grade supérieur se sont dégradées par rapport à celles des anciens corps techniques, passant à 5 ou 6 ans de service effectif dans le grade.

Ces mesures restrictives ne conviennent pas à des agents ayant commencé leur carrière à de faibles indices.

**La CGT a obtenu la création du B technique (agent principal des services techniques) mais continu à se battre pour la pérennité de celui-ci.**

Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : Gérard LEBOUX (Permanent CGT), Nathalie MARCIAT (DMG), Alex COLCHIDE (DMG), Christian SELLES (Greffé PP)

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : Stéphane CANQUERY (Greffé Contentieux), Frédéric THEMIA (Documentation), Franck JOUBERT (DMG), Tony RENE-CORAIL (DMG)

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe Conception DOMINGUEZ (DMG), Eléna SROUSSI (DMG)

## **Catégorie B :**

**L'accès à la catégorie B :** la CGT demande la mise en place d'un concours interne ou d'un examen professionnel en plus de la promotion au choix qui est jusqu'à présent la seule voie d'accès en B.

**L'accès au 2<sup>ème</sup> grade** de secrétaire administratif de classe supérieure : la CGT considère que cette promotion relève pour l'essentiel d'une logique d'ancienneté. L'ensemble des agents doit pouvoir en bénéficier s'ils ont une ancienneté suffisante en B. **L'administration a pris en compte en partie nos revendications en organisant une épreuve de C en B2 pour 2012.**

**L'accès au 3<sup>ème</sup> grade** de secrétaire administratif (classe exceptionnelle) : la CGT a œuvré pour la création d'examens dans les juridictions pour le B2 et B3. Si certains agents peuvent bénéficier d'une carrière accélérée il n'en reste pas moins que chacun doit pouvoir accéder en B3 en fin de carrière.

**Nous revendiquons des épreuves écrites et orales pour le passage de B en A.**

**La création des corps des juridictions financières doit se traduire par des garanties de déroulement de carrière pour tous.**

La rupture avec la situation antérieure (absence de règles de gestion, peu de promotions pour de nombreux agents détachés des J.F.) doit être l'occasion de créer des modalités de gestion des corps plus transparentes.

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle : Bertrand MARQUES (CRC Paca), Marie-Philomène RODRIGUES (Greffé PP), Chantal RAMBAUX (CRC Auvergne), Yolande FAVIEZ (DAFCG)

Secrétaire administratif de classe supérieure : Manuel DAVIAU (CRC Aquitaine), Chantal LAGRANGE (CRC Aquitaine), Evelyne PINCHON (5<sup>ème</sup> chambre), Anne MISCOPEIN (CRC Bretagne)

Secrétaire administratif de classe normale : Franck POU CET (CRC GGM), Jean-Marc BALIAN (DMG), Françoise HAMDADOU (Relations Internationales), Nadia LE KHAL (DAFCG)

## Etablir des règles de gestion des nouveaux corps

La gestion des corps des juridictions financières de catégorie C et B s'effectue encore prioritairement sur proposition de la hiérarchie, en dehors de toute règle de gestion clairement identifiée.

Le nombre et l'importance des corps présents dans les juridictions financières ne permettent plus la poursuite de cette gestion arbitraire. Un des enjeux de ces élections est d'imposer justice et transparence dans les règles de gestion des corps pour les prochaines années.

### **Catégorie A : Attaché d'administration**

**Le nouveau statut des attachés des juridictions financières du 30 janvier 2008, déclinaison du statut commun des corps d'attachés et assimilés, est une grande victoire pour la CGT. Il garantit :**

- **Une véritable évolution de carrière.** A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les personnels de catégorie A des juridictions financières placés en position de détachement dans le corps des attachés des juridictions financières peuvent ainsi prétendre à une véritable évolution de carrière ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- **Une revalorisation du régime indemnitaire.** A ce nouveau statut est attaché un régime indemnitaire commun à la Cour et aux CRC emprunté à celui des personnels de l'administration centrale du ministère des finances.

Le nouveau régime indemnitaire se caractérise par deux avancées majeures, en particulier pour les personnels des CRC :

D'une part, la majoration de la prime de rendement à l'indice terminal du grade de l'agent et non plus à l'indice réel. Cette avancée répond à la volonté de la Cour des Comptes de s'aligner avec la pratique qui a toujours été celle du ministère des finances pour son personnel de catégorie A.

D'autre part, l'accès à un régime indemnitaire de troisième niveau – l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) à l'instar des assistants de la Cour des Comptes et des personnels de catégorie A de l'administration centrale du ministère des finances.

Cette nouvelle prime comporte selon l'indice de l'agent une part fixe et une part variable.

Ces avancées ne permettent toutefois pas de répondre à l'ensemble des attentes exprimées par les attachés. Aussi, la CGT souhaite-t-elle poursuivre l'action selon 3 axes :

- L'amélioration du rattrapage indemnitaire pour les attachés des juridictions financières ;
- L'accès au principalat aux mêmes conditions que celles définies par l'administration centrale des finances ;
- La garantie d'un déroulement de carrière permettant à chacun de terminer au sommet de sa catégorie.

#### ➤ **Rendre plus transparentes les conditions d'accès aux emplois de chefs de mission et au corps des administrateurs civils.**

La création de l'emploi de chef de mission a permis au sein des JF d'offrir aux attachés des débouchés se rapprochant de ceux dont bénéficient leurs collègues de la DGFIP.

En attendant l'intégration de ce statut d'emploi à la grille indiciaire des attachés, la CGT demande qu'une liste des postes ouvrants droit à ce statut soit régulièrement publiée.

#### ➤ **Permettre aux agents de catégorie A d'accéder aux emplois de magistrat des Juridictions Financières.**

Dès l'annonce en CTP de la mise en place du statut de la Catégorie A, la CGT a été la seule organisation syndicale à demander officiellement que l'on mette en place au plus tôt un concours interne permettant l'accès au corps des magistrat des JF à l'instar de ce qui existe à l'IGF (Inspection Générale des Finances) ou dans les Ecoles des Mines.

Ce dispositif, en outre, permettra un déroulement de carrière allant du plus petit au plus haut grade existant au sein de notre institution, comme cela est la règle dans toutes les administrations.

Cette solution permet de garantir une pyramide des carrières sans blocage à quelque niveau que ce soit.

**Cette réforme indemnitaire et statutaire est un enjeu majeur pour la CGT, elle doit permettre de renforcer les garanties collectives pour l'ensemble de la catégorie A.**

**Attaché d'administration : Jérôme SARRAZIN (1<sup>ère</sup> chambre), Patricia NEDOBEJKINE (CRC Aquitaine), Joëlle BEUZIT (CRC Auvergne), Pascal CHELLE (DSI)**

**Attaché d'administration principal : Elisabeth MARILLIER (Dircom), Elisabeth TZORTZIS (CRC Paca), Marie-Laure CANIARD (4<sup>ème</sup> chambre), Gilles TASSEL (DSI)**

## Plus de garanties pour renforcer la protection des agents

Concernant les rémunérations des personnels :

Nous sommes opposés à la mise en place de la Prime de Fonction et Résultat (PFR) qui renforce le clientélisme et ne garantit aucune équité.

### LA CGT EXIGE

- L'application dans le fond et la forme des procédures d'évaluation, notation et avancement. Elle veillera à la transparence de cet exercice.
- Une véritable politique de gestion des carrières garantissant les possibilités d'accès au sommet de la catégorie en fin de carrière pour une retraite décente.
- Un plan de qualification large, dans le cadre des promotions, permettant de résorber le retard accumulé depuis toutes ces années.

**Votez CGT c'est se donner les moyens de renforcer le rôle de vos représentants dans les instances et sur le terrain pour défendre vos droits, pour obtenir des règles de déroulement de carrière claires et justes.**

La CGT défend les agents des Juridictions Financières surtout dans les situations les plus sensibles : (mobilité, pression morale...).

Elle s'engage à être fortement présente aux côtés des agents pour le déroulement de leur carrière.

**Afin de vous aider dans vos démarches, un permanent CGT est présent à la Cour depuis mai 2007.**

**SOUTENEZ CES PROPOSITIONS  
ACCORDEZ VOTRE SUFFRAGE À L'ORGANISATION  
QUI S'ENGAGE À LES FAIRE AVANCER**

**Le 20 octobre 2011**

**VOTEZ CGT !**